







Qu'est ce qu'un ENS?:

Un Espace Naturel Sensible est un site :

- qui présente un fort intérêt biologique et paysager
- qui est fragile et/ou menacé et doit de ce fait être préservé
- qui fait l'objet de mesures de conservation et de gestion
- qui constitue un lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles

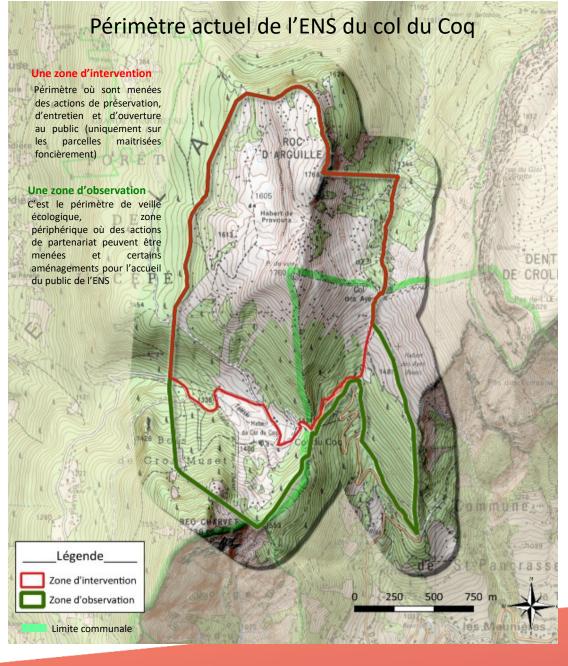


2 VOLETS : **PRESERVATION** du patrimoine naturel **ET SENSIBILISATION** à l'environnement

Bref rappel de la loi sur les Espaces Naturels Sensibles

- ✓ La loi du **10 juillet 1985**, et loi du **2 février 1995** (loi Barnier) affirme **la compétence des départements** pour mener une politique sur les Espaces Naturels Sensibles (art. L142-1 à L142-5 du code de l'urbanisme).
- « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels [...] le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »
- ✓ Pour assurer cette compétence, la loi permet au département d'instituer une taxe départementale établie sur les permis de construire dont le taux ne peut excéder 2 % (la taxe aménagement)





HISTORIQUE:

>1967 - Création de la station de ski : 3 téléskis, 1 bar-restaurant, 1 magasin de location de ski

>1995 - Fermeture de la station de ski : ce domaine privé associait plusieurs propriétaires (terrains, gite, installations...) qui se sont retrouvés en conflit d'intérêts devant les tribunaux

>2003 - Rachat des parcelles par le Département de l'Isère

>2004 - Création de l'Espace Naturel Sensible départemental du col du Coq sur le secteur de Pravouta

>2004 et + - Démantèlement de la station de ski











Exemple d'actions de gestion

En 2013, Rénovation du chalet d'alpage

Objectifs:

•Améliorer les conditions de logement du berger

Coût de l'opération : 113 000 €





Avant travaux

Après travaux

En 2015 et 2017, aménagement des parkings d'accueil sur le secteur du col du col du Coq

Objectifs:

- · Optimiser et matérialiser les zones de stationnement
- · Améliorer l'image de marque du site et le confort des visiteurs

<u>Capacité totale</u>: 100 places environ

Coût de l'opération : 132 600 €

- > Parking dimensionné pour une fréquentation moyenne du site
- > Organisation de l'aire de stationnement par différentes poches de parkings
- > Neutralisation des possibilités de stationnement hors de ces aires, (rochers, buttes,...)
- > Conception d'une signalétique adaptée et marquage au sol
- > Végétalisation des abords
- > Installation de 2 tables de pique-nique



En 2017, mise en place de deux toilettes sèches

Objectifs:

- •Améliorer le confort des visiteurs
- •Gérer la fréquentation du site Coût de l'opération : 37 000 €



<u>Deux toilettes pour gérer la fréquentation de deux secteurs</u> distincts :

>Toilette au col du Coq : public se rendant sur le secteur de Pravouta (notamment les scolaires), le site d'escalade

>Toilette au parking des Ayes : pour le public se rendant sur le secteur de la Dent de Crolles—Prairie des Ayes



TRAVAUX DE RESTAURATION DE SENTIERS ET CANALISATION DE LA FREQUENTATION

Objectifs:

- Canaliser le public de façon cohérente avec les besoins de préservation des habitats et des espèces sensibles
- Restaurer les habitats prairiaux dégradés par une multiplication de sentiers et un surpiétinement localisé du troupeau
- Sécuriser les sentiers



- > Curage des renvois d'eau
- > Mise en place de cordelette pour que les usagers restent sur les sentiers
- > Tournées de surveillance / Sensibilisation







Sur certaines portions, des résultats encourageants.





SUIVI SCIENTIFIQUE

Objectifs:

• Améliorer les connaissances pour adapter ou évaluer les mesures de gestion mise en œuvre.

Exemple de suivis / Inventaires :

- Suivi avifaune, tétras-lyre, petites chouettes de montagne,...
- Inventaire sur la flore vasculaire des milieux ouverts,...











Les éco-compteurs :

Outil indispensable pour connaître la fréquentation d'un site Analyse du nombre de visiteurs par an, par mois, par semaine, par heure,...

-> Permet de comprendre la circulation et le comportement des usagers sur le site et donc d'axer les mesures de gestion (restauration des sentiers) et les choix des tournées de surveillance (jour les plus fréquentés).

Nombre d'éco-compteur sur l'ENS: 5

Eco-compteur de la piste de Pravouta : 7 ans de données

En 2019:

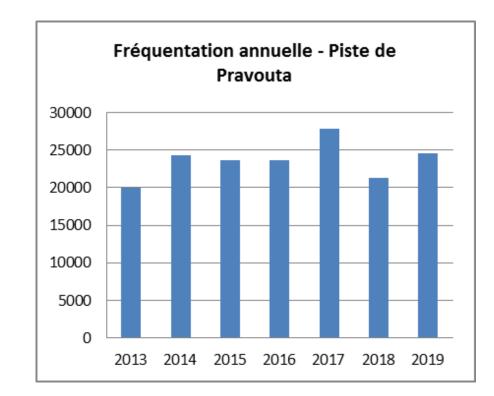
> Moyenne annuelle :

23 600 passages / an

- > Moyenne journalière en semaine : 53 passages / jour
- > Moyenne journalière le week-end : 96 passages / jour
- > Moyenne mensuelle : 1928 passages / mois
- > Jour de la semaine le plus fréquenté : dimanche

Analyse générale:

- L'ENS du col du Coq est l'ENS le plus fréquenté en Isère.
- L'entrée la plus fréquentée se situe du coté des Ayes avec 40 200 passages / an (en moyenne).
- D'une manière générale, la fréquentation est élevée mais reste constante d'une année sur l'autre.





Les autres éco-compteurs de l'ENS :

(données 2019)

> Col de Pravouta: 21 000

> Entrée Les Ayes : 36 000

> Col du Cog-GR9: 19 600

> Perguelin: 5 700

> Jour de la semaine le plus fréquenté : dimanche





Le plan de gestion :

Les actions de gestion sont définies par un document : le plan de gestion



- Il établit un programme d'actions sur 10 ans.
- Il est réalisé en concertation avec tous les acteurs et partenaires (communes, ONF, Parc de Chartreuse, éleveurs, chasseurs,...)
- Le plan de gestion de l'ENS du col du Coq se termine en 2021.
- Un nouveau document devra être réalisé pour couvrir la période 2022 2032 (10 ans).

Le comité de site :

- Instance qui se regroupe au moins une fois /an
- Regroupe l'ensemble des acteurs et des partenaires
- Présentation des actions réalisées durant l'année et des actions qui seront réalisées à l'année N+1
- Lieu de discussion, d'échange, de concertation,...



Le projet d'extension de l'ENS du col du Coq :

- Pour avoir des limites géographiques plus cohérentes et visibles (pistes, lignes de crête,...)
- Pour travailler à une plus large échelle sur l'accueil du public et la sur-fréquentation des lieux :

Exemple:

- Réfléchir à l'usage de la plate-forme en face du chalet d'alpage : place pour les camping-cars ? Place de feu ? Intégration paysagère (végétalisation des abords ,...) -> Encadrer / Accompagner les usages actuels
- Gérer / Entretenir les sentiers et dessertes forestière
- Organiser la circulation des modes doux sur la piste de l'Océpé (VTT, rando, cheval,...) en lien avec l'ASL Océpée Ravière
- Proposer un plan de circulation pédestre pour désengorger le secteur col du Coq/Dent de Crolles
- Discuter des modalités de fonctionnement de la route du col du Coq (coté Saint-Pierre de Chartreuse) -> Décision politique
- Pour accompagner une gestion et une exploitation forestière favorable à la biodiversité



ENS col du Coq C0477 C0097 C0475 C0094 **Projet d'extension** C0476 C0479 C0093 C0091 C0119 **FONCIER** C0543 C0090 C0240 C0542 C0487 C0241 C0245 C0484 C0248 C0244 C0249 C0541 C0246 C0247 C0250 C0252 C0390 C0253 C0489 C0540 C0539 C0496 C0497 C0254 C0256 C0257 C0258 C0270 C0495 C0949 C0268_{C0271} C0956 C0534 C0535 A0176 C0525 C0527 A0174 A0112 C0530 C0531 C0571 C0573 A0109 A0150 A0129 A0151 _Légende___ Zone d'intervention actuelle Zone d'observation actuelle A0058 Nouveaux zonages proposés C0584 C0585 Zone d'intervention Zone d'observation Reserve Naturelle Nationale Propriétaires - acquisitions prioritaires COMMUNE DE SAINT PANCRASSE COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE DEPARTEMENT DE L'ISERE privé

Une zone d'intervention

Périmètre où sont menées des actions de préservation, d'entretien et d'ouverture au public (uniquement sur les parcelles maitrisées foncièrement)

Une zone d'observation

C'est le périmètre de veille écologique, zone périphérique où des actions de partenariat peuvent être menées et certains aménagements pour l'accueil du public de l'ENS



Parcelles communales dans le périmètre d'extension

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ZI (m²)	Surface totale parcelle (m²)	Propriétaire	Parcelle forestière	Surface en production	Surface en hors- cadre	Achat prix bas (0,20€/m²)	Achat prix haut (0,48€/m²)	Total
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	569	LE GROS MUSET	854			E16	854			410 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	571	LE GROS MUSET	6 149			E15	6 149			2 952 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	572	LE GROS MUSET	6 031			E15	6 031			2 895 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	573	LE GROS MUSET	2 797			E16	2 797			1 343 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	574	LE GROS MUSET	150 530			E16	150 530			72 254 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	579	LE GROS MUSET	47 602			EHC		47 602	9 520 €		9 520 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	580	LE GROS MUSET	14 143		Commune de Saint-Pierre de Chartreuse	EHC		14 143	2 829 €		2 829 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	581	LE GROS MUSET	4 166			EHC		4 166	833 €		833 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	582	LE GROS MUSET	6 565			EHC		6 565	1 313 €		1 313 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	583	LE GROS MUSET	53 042			EHC		53 042	10 608 €		10 608 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	584	LE GROS MUSET	3 731			EHC		3 731	746 €		746 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	585	LE GROS MUSET	24 258			EHC		24 258	4 852 €		4 852 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	935	LE GROS MUSET	262			E16	262			126€	126 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	1030	LE COL	14 220			hors FC			2 844 €		
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	1035	LE COL	8 218			hors FC			1 644 €		1 644 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	532	L'OCEPE	3 025			E15	3 025			1 452 €	
	Total ZONE 1 - Parcelles susceptibles d'être acquises ou conventionnées		345 593				169 648	153 507	35 189 €	81 431 €	32 471 €	
Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ZI (m²)	Surface totale parcelle (m²)	Propriétaire	Parcelle forestière	Surface en production	Surface en hors- cadre	Achat prix bas (0,20€/m²)	Achat prix haut (0,48€/m²)	Total
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	484	PRE GIGLAS	27 220	132 280		E6b	27 220			13 066 €	13 066 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	485	PRE GIGLAS	88 920	174 555	Commune de Saint-Pierre de Chartreuse	E6a	88 920			42 682 €	42 682 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	486	PRE GIGLAS	77 800	165 715		E7	77 800			37 344 €	37 344 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	487	PRE GIGLAS	112 200	180 530		E9	112 200			53 856 €	53 856 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	488	PRE GIGLAS	58 535			EHC		58 535	11 707 €		11 707 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	489	PRE GIGLAS	87 765	98 035		EHC		87 765	17 553 €		17 553 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	489	PRE GIGLAS	10 270			E3	10 270			4 930 €	4 930 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	490	PRE GIGLAS	41 570			EHC		41 570	8 314 €		8 314 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	546	L'OCEPE	56 220	131 330		E10	56 220			26 986 €	26 986 €
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	545	L'OCEPE	4 060			EHC		4 060	812 €		812 €
	Total ZONE 2 - Parcelles susceptibles		564 560				372 630	191 930	38 386 €	178 862 €	217 248 €	
	d'être acquises ou conventionnées											
Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ZI	Surface totale	Propriétaire	Parcelle forestière	Surface en	Surface en hors-	Achat prix bas	Achat prix haut	Total
				(m²)	parcelle (m²)			production	cadre	(0,20€/m²)	(0,48€/m²)	1550
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	527	L'OCEPE	830			E15	830		(0,200,)	398 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	c	528	L'OCEPE	10 750			E15	10750			5 160 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	c	529	L'OCEPE	5 100			E15	5100			2 448 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	c	530	L'OCEPE	164 360			E15	164360			78 893 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	531	L'OCEPE	3 745			E15	3745			1 798 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	C	570	LE GROS MUSET	1 469		Commune de	E15	1469			705 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	533	L'OCEPE	6 530		Saint-Pierre de	E15	6530			3 134 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	536	L'OCEPE	51 290		Chartreuse	E14	51290			24 619 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	537	L'OCEPE	33 530			E14	33530			16 094 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	538	L'OCEPE	118 900			E13	118900			57 072 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	541	L'OCEPE	244 240			E12	244240			117 235 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	544	L'OCEPE	7 805			E12	7805			3 746 €	
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE	С	568	LE GROS MUSET	4 821			E15	4821			2 314 €	
			arcelles susceptibles									
	d'être acquises ou conventionnées			653 370				636 690	0	0€	313 618 €	0€

Soit un total de 249 720 €

Espaço Natural Sansibla

